

ATELIERS DE CO-VISION ANIMES PAR MARYVONNE HENRY

La co-vision n'est ni une analyse de pratique ni une supervision. Il s'agit d'un échange de pratiques, d'intervision entre pairs pour réfléchir ensemble sur nos pratiques professionnelles qui portent sur les modes amiables et alternatifs de règlement des différends.

Modalités : 2 heures par visio-conférence avec l'outil Zoom.

Les échanges :

Présentation en une minute de chaque personne ainsi que son attente ou son cas.

Les échanges sont réciproques, se font en toute confidentialité, avec bienveillance et sans jugement. Chaque personne parle de son vécu (« je »), en termes concis et dans un laps de temps assez bref (quelques minutes maximum). Nul n'interrompt la personne qui expose son cas ou son attente.

Les participants expriment un point de vue sur ce qu'ils ont entendu, au regard de leur propre expérience ou de ce qu'ils ressentent comme étant propice à favoriser une décision, un bon ressenti, conforter un choix, etc...

Si les personnes ne sont pas assurées de leur prise de parole, un exposé préalable adressé sur papier est possible.

Nous pouvons décider que les ateliers seront « spécialisés » ou pas. Par exemple, un atelier sur la médiation familiale, un autre sur la médiation du travail, etc... Mais ce n'est pas obligatoire.

Pré requis :

Avoir été formé ou être en cours de formation à la médiation, au droit collaboratif (pour les avocats), à la conciliation éventuellement. De façon générale, avoir acquis les outils de communication qui permettront à deux personnes de « se relier », comme la CNV, l'approche systémique, etc....

L'inscription à une séance n'oblige pas à suivre les séances qui suivent.

Objectifs :

Les médiateurs et futurs médiateurs reçoivent des informations que l'enseignement théorique n'offre pas : l'expérience quotidienne du terrain, les astuces pratiques, les relations avec les juridictions s'il s'agit de médiation judiciaire, avec les confrères médiateurs, les premiers pas dans la constitution de clientèle, formalités administratives de base, « le monde » de la médiation en général, etc...

La co-vision permet de partager avec ses pairs ses succès mais aussi ses doutes afin de détecter ce qui peut faire l'objet ensuite d'une analyse de la pratique ou une supervision dans un atelier dédié.

L'intérêt de ces ateliers est de favoriser le « lancement » des jeunes médiateurs pour qui l'analyse de la pratique peut effrayer et ils préféreront commencer par la co-vision.

Autre intérêt : lever les fantasmes, préjugés, stress divers et complexes. En fait, encourager !

Evaluation des acquis :

La personne qui a exposé son cas exprime, à la fin de l'échange, ce qu'elle retire du partage avec les autres participants.